

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

orthophonistes Question écrite n° 9216

### Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'évolution de la formation initiale des orthophonistes. Ces professionnels demandent que le niveau de formation universitaire permettant la délivrance d'un diplôme d'orthophoniste soit le master professionnel en orthophonie. Ce master professionnel leur semble être le plus adapté aux exigences de l'exercice de la profession d'orthophoniste et permettrait en outre une harmonisation au niveau européen. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La volonté d'inscrire le diplôme d'orthophoniste dans le processus européen licence master doctorat, a conduit à confier une mission aux trois inspections concernées : inspection générale des affaires sociales, inspection générale des finances, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il s'agit en effet d'un dossier interministériel qui concerne principalement le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La mission des inspections doit rendre son rapport début janvier 2008 et devra comporter une proposition de calendrier de mise en place de la réforme.

#### Données clés

Auteur : M. Simon Renucci

Circonscription: Corse-du-Sud (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9216 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6685 **Réponse publiée le :** 15 janvier 2008, page 395